

**Lyon le 16 juin 1888**

Article 2 N° 214/3 Génie Place de Lyon 2<sup>ème</sup> arrondissement 14<sup>ème</sup> Corps d'Armée

**Procès verbal de conférence relatif aux emplacements, armement et conditions générales d'établissement des batteries annexes du Fort de Bron et des ouvrages de Parilly et Lessignas, (Dépêche N° 1809 du 16 avril 1888 de Mr le Général Commandant supérieur de la défense de Lyon)**

*L'an mil huit cent quatre vingt huit, le seize Juin, en exécution des prescriptions de la dépêche du 16 avril 1888, de Mr le Général Commandant supérieur de la Défense, et après avoir, le 13 juin et jours suivants, étudié sur place les positions des batteries annexes du fort de Bron et des ouvrages de Parilly et Lessignas,  
Les soussignés :*

*Jullien, chef d'escadron Commandant le 2<sup>ème</sup> arrondissement d'artillerie à Lyon,  
Maillac, chef de bataillon, chef du génie à Lyon, rive gauche,*

*Ont rédigé le procès verbal de conférence résumant ainsi qu'il suit le résultat de leurs études.*

*Ils ont considéré le fort de Bron et les deux batteries existantes de Parilly et Lessignas comme formant un ensemble au point de vue de l'armement composé au total pour les trois ouvrages et en canons de gros calibre de 42 pièces ; dont :*

*A Parilly : 7 canons de 120*

*A Bron : 8 canons de 155, 18 canons de 120, 2 mortiers de 220, total 28 pièces*

*A Lessignas : 7 canons de 120, soit pour l'ensemble 42 pièces.*

*Les 7 canons de 120 composant l'armement actuel de Parilly pourront être répartis dans les deux batteries portant les N° 1 et 2 sur le plan au 1/10000<sup>ème</sup>*

*La batterie N°1 placée à 120 mètres environ sur le contrefort au sud-est de l'ouvrage, recevrait un armement de 4 canons de 120, ayant pour but de battre le chemin de fer de Grenoble, la route d'Heyrieu, les abords et les pentes au sud de St Priest, avec un développement de crête de 80 mètres*

*La batterie N°2, placée à 750 mètres à l'est de l'ouvrage, sur une partie élevée du terrain, recevrait 3 canons de 120. Sa crête serait dirigée de manière à battre toute la plaine entre Corbas et les pentes sud de St Priest avec un développement de 60 mètres.*

*Les pièces de gros calibre du Fort de Bron seraient réparties dans 6 batteries extérieures dont 3 à droite et 3 à gauche de l'ouvrage. A droite du fort, la batterie N°3 au sud à 600 mètres serait armée de 3 canons de 120, pour tirer sur la plaine et les abords de St Priest et aurait une longueur de crête de 60 mètres, la batterie N°4 au sud et à 400 mètres du fort serait armée de 3 canons*

de 120 ayant de l'action sur la route de Grenoble et les abords de Genas, avec 60 m de crête ; la batterie N° 5 au sud et à 200 mètres, armée de 4 canons de 155 aurait pour but de battre la route de Grenoble et les pentes nord du plateau de St Priest avec 80 M de crête. Un retour serait ménagé à droite de la batterie pour recevoir un mortier de 220 destiné à fouiller les vallons du massif de St Priest.

A gauche du fort , la batterie N°6 à 200 M, au nord de l'ouvrage de Bron, destinée à battre les hauteurs Décines, Chassieu, recevrait un armement de 4 pièces de 120 avec un développement de crête de 80 mètres ; la Batterie N°7 au nord et à 500 mètres serait armée de 4 pièces de 155 contre les hauteurs de Genas et Chassieu avec une longueur de crête de 80 mètres, un retour à gauche de la batterie recevrait un mortier de 220, pour fouiller les vallons du massif Chassieu-Décines ;

La batterie N°8, au nord et à 800 mètres du Fort, armée de 4 canons de 120 appuierait l'action de la batterie N°7 avec une crête de 80m, de longueur.

Le total des pièces de gros calibre du fort de Bron étant de 28, et les batteries N° 3-4-5-6-7-8 ne recevront que 24 pièces, il resterait 4 canons de 120 dans l'intérieur de l'ouvrage. Ces 4 canons serviraient d'abord à l'armement de sureté du fort, et plus tard à renforcer les batteries les plus importantes armées de canons de 120.

Les 7 canons de 120, composant l'armement actuel de Lessignas, seraient répartis dans les deux batteries N°9 et N°10, la batterie N°9 , de 4 pièces à 200m au sud est de l'ouvrage remplacerait la face principale de la batterie existante, dans son action sur le massif Chassieu-Décines, on lui donnerai 80 mètre de longueur de crête, la batterie N°10 au nord ouest et à 60m de l'ouvrage de Lessignas recevrait 3 canons de 120 pour tirer sur l'extrémité nord de la position de Décines et la vallée du Rhône.

A proximité de toutes les batteries passent des chemins en assez bon état. Il suffirait, pour assurer l'armement et le transport des munitions, de les améliorer et de créer un certain nombre de tronçons, représentés au plan, aboutissant aux angles des Batteries.

**Fait et clos à Lyon, les jours, mois et ans que dessus.**

**Avis du Colonel Directeur d'artillerie.**

Le Directeur d'artillerie partage l'avis des conférents au 1<sup>er</sup> degré au sujet du choix des emplacements pour les batteries destinées à recevoir l'armement des ouvrages de Bron de Parilly et de Lessignas. Cet armement très considérable (42 bouches à feu) comporte la nécessité d'un nombre considérable de batteries, nombre qui s'impose par suite de la nécessité d'éviter l'accumulation du matériel sur des points peu nombreux, Il en résultera donc une dépense très considérable

*si on veut dès le temps de paix construire toutes les batteries nécessaires pour remplacer les feux des trois ouvrages mentionnés plus haut. La position de Bron était couverte par Genas et st Priest, il semble qu'en temps de guerre et même de siège, on aura toujours le temps de construire au moment voulu les batteries nécessaires, cette opération étant singulièrement facilitée par le voisinage relatif des divers ouvrages à construire sur le plateau de Bron et la facilité des communications assurées par les nombreux chemins existants. Pour ces raisons, le directeur d'Artillerie est d'avis qu'on devrait se contenter dès le temps de Paix de reconnaître dans les plus grands détails pour les emplacements, et de faire toutes les études préliminaires en remettant l'exécution elle même des travaux au moment du siège. Ces réserves faites, il partage l'avis des conférents au 1<sup>er</sup> degré.*

*Lyon le 26 juin 1888*

*Le Colonel Directeur d'Artillerie*

***Avis du Colonel Directeur du Génie.***

*Les emplacements proposés pour les batteries extérieures destinées à recevoir les pièces de gros calibre du Fort de Bron et de ses annexes de Lessignas et de Parilly sont bien choisis à l'exception cependant de celui de la batterie N°1 qu'il y aurait intérêt à avancer un peu plus à l'est afin de soustraire l'ouvrage de Parilly lui même aux coups longs qui seront tirés sur la batterie.*

*Par suite de la construction des ouvrages de st Priest de Genas et Meyzieu, la position de Bron, est en seconde ligne, et comme le fait ressortir le directeur d'artillerie il paraît inutile de construire dès le temps de paix aucunes de ses batteries extérieures, il suffira d'en fixer exactement les emplacements et d'en préparer les projets en tous détails de manière que l'exécution puisse en être entreprise sans hésitation dès que l'ordre en sera donné.*

*Lyon le 6 juillet 1888*

*Le Colonel Directeur du Génie.*